

Séance du Conseil municipal du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi sept avril, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Christine CAMPAIN, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

Absents excusés : Mme Isabelle ASSELIN (a donné procuration à M. Patrice NION), Mme Corinne GRILLY (a donné procuration à Mme Alice PAUMIER) et M. Stéphane TROHAY (a donné procuration à M. Daniel BOUCOURT).

Absentes : Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS

Secrétaire de séance : M. Dominique VOISIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Création du poste d'animateur/Médiateur de la médiathèque en milieu rural

Monsieur le Maire rappelle qu'à la dernière réunion du Conseil municipal, il a été validé la création d'un poste d'animateur/Médiateur de la médiathèque en milieu rural sur une durée entre 25 et 35 heures par semaine. Cela n'est pas suffisant pour lancer l'appel à candidatures. Il faut définir précisément la durée hebdomadaire. M. BOUCOURT s'interroge sur l'aspect financier.

M. AMOURETTE répond que ça ne sera pas plus cher que les 2 postes techniques qui existaient auparavant.

M. AMOURETTE précise que la personne qui sera recrutée devra savoir faire les animations, choisir les livres. Il trouve dommage qu'actuellement il n'y ait que très peu d'auteurs classiques. Des jeunes pourraient avoir besoin de ces livres pour l'école.

Mme PAUMIER rappelle qu'actuellement Mme BROS effectue 12 heures par semaine (9h d'ouverture au public, 3h d'administratif). C'est effectivement trop juste. L'idée est de faire bouger la médiathèque, l'animer. Est-ce qu'un 25h par semaine ne serait pas suffisant ou faut-il un 35h par semaine ?

M. NION souhaite que la médiathèque rayonne avec les communes aux alentours.

Mme CARPENTIER : plus de la moitié des adhérents sont extérieurs à la commune.

Mme PAUGAM précise qu'avec 12 heures, la bibliothécaire n'a pas le temps de faire tout le rangement.

M. NION précise qu'il faudra toujours un bénévole avec l'agent.

Pour Mme PAUGAM, pas forcément 2.

Pour M. AMOURETTE : vu la configuration, il vaut mieux être 2 pour éviter le vol.

Mme PAUGAM précise qu'enregistrer les entrées et sorties de livres de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) est un travail conséquent.

Mme PAUMIER demande s'ils estiment qu'une personne à 35h (dont 20h d'ouverture au public) est nécessaire ou est-ce qu'une personne à 25h (dont 15h d'ouverture au public) est suffisant ?

M. MONNIER, bénévole de la bibliothèque présent à la réunion, précise qu'actuellement il y a 9 bénévoles. Les heures de bénévolat ont été doublé (environ 6h par mois) car il y a plus de fréquentation et les jeux (de société ou vidéos) ne sont pas encore mis en place.

Mme PAUMIER conçoit qu'il y ait plus de boulot car il y a moins d'heures d'ouverture, les adhérents se retrouvant donc tous en même temps à la médiathèque. Elle précise que tous sont d'accord pour dire qu'il faut augmenter la durée hebdomadaire de l'agent. Elle a consulté les bibliothèques des communes alentours et aucune n'embauche à temps complet (sauf dans les grandes communes).

M. MONNIER ajoute qu'il est nécessaire d'avoir quelqu'un pour diriger les bénévoles, surtout pour l'administratif. Il y a de nombreuses manipulations à faire sur le site de la BDP.

Mme PAUMIER propose de voir si ça fonctionne avec un 25h par semaine et voir pour augmenter ensuite.

Pour Mme PAUGAM, il sera difficile, ensuite, de trouver quelqu'un pour 10h par semaine (pour compléter à 35h).

M. FLAUTRE demande si on a des pistes. M. NION lui répond que non car l'offre n'est pas publiée. Il a malgré tout déjà eu des contacts.

M. FLAUTRE propose de partager ce poste avec une autre commune, l'agent recruté aurait donc un temps complet. En décembre, la trésorerie a demandé aux élus de faire attention aux dépenses et, là, on engage une dépense conséquente pour l'avenir. Il propose de commencer avec une petite durée hebdomadaire et d'augmenter si ça fonctionne.

M. AMOURETTE craint que pour avoir une certaine subvention, il faille quelqu'un de professionnel. Difficile de lui dire qu'elle n'aura que 25h par semaine.

Le vote s'effectue à mains levées.

- Pour une durée hebdomadaire de 25h : 6
- Pour une durée hebdomadaire de 35h : 4
- Abstentions : 2

M. NION précise que les élus seront vigilants lors des entretiens.

M. AMOURETTE exprime sa déception. Pour lui, les travaux de la médiathèque ont coûté cher. Il faut que le lieu fonctionne et donc il faut recruter un(e) professionnel(le).

M. FLAUTRE : tout le monde est d'accord avec M. AMOURETTE pour dire qu'il faut un certain professionnalisme. Pour Mme PAUMIER, si l'on recrute quelqu'un sans expérience, il (elle) ne connaîtra pas les contacts BDP, les logiciels, les réseaux, ...

M. MONNIER ajoute que s'il n'y a personne pour faire fonctionner la médiathèque, les bénévoles risquent d'arrêter. Il faut donc quelqu'un avec expérience.

M. NION donne lecture d'un mail reçu de Mme BROS. Celle-ci propose de continuer 7h/ semaine jusqu'à l'embauche du nouvel agent. M. NION n'y est pas favorable (tout comme les bénévoles). Refus unanime du Conseil à cette proposition.

M. NION signale un RDV avec les experts le jeudi 10 avril pour les problèmes de fuite.

Approbation du Compte de gestion 2024

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Compte administratif 2024

Monsieur le Maire sort de la salle réunion et ne participe ni à la discussion ni au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. AMOURETTE, doyen d'âge, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2024 qui s'établit comme suit :

➤ <u>Fonctionnement :</u>		
Recettes 2024 :		+ 524 168.63 €
Dépenses 2024 :		- 449 783.83 €
Excédent reporté 2023 :		+ 306 569.17 €
<i>Soit un solde cumulé au 31/12/2024 :</i>		<i>380 953.97 €</i>
➤ <u>Investissement :</u>		
Recettes 2024 :		476 417.95 €
Dépenses 2024 :		629 200.22 €
Excédent reporté 2023 :		122 997.69 €
<i>Soit un solde cumulé au 31/12/2024 :</i>		<i>- 29 784.58 €</i>

Vote du Budget primitif 2024

1) Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024, comme suit, sur le Budget Primitif 2025 :

- Total affecté au compte 1068 :	29 100.58 €
- Résultat reporté en fonctionnement au R002 :	351 853.39 €
- Résultat reporté en investissement au D001 :	29 784.58 €

(Pour information : RAR en dépenses : 158 057.00 € et RAR en recettes : 158 741.00 €).

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent cette affectation du résultat de l'exercice 2024 sur le budget primitif 2025.

2) Taux des taxes

Monsieur le Maire demande si l'on change le taux des taxes. Les taux 2024 sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : 35.27 %
- Taxe foncière non bâti : 31.63 %
- Taxe d'habitation : 12.54 %

M. AMOURETTE n'ait pas favorable, les bases évoluant déjà.

Pour M. FLAUTRE, il est préférable d'augmenter légèrement régulièrement plutôt qu'une hausse importante sur 1 année.

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent de maintenir le taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025.

3) Participation aux syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire propose d'inscrire, au Budget primitif 2025, les participations des syndicats intercommunaux suivants :

- le SIVOS des Houlettes,
- le SIVOSS du collège de Buchy,

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent ces inscriptions au Budget primitif 2025.

Les participations aux autres syndicats sont fiscalisées.

4) Restes à réaliser

Monsieur le Maire propose de reporter, sur l'exercice 2025, les crédits 2024 suivants :

- En dépenses : 158 057.00 €
- En recettes : 158 741.00 €

À l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent ces reports 2024 sur l'exercice 2025.

5) Vote du Budget primitif 2025

À l'unanimité, les membres du Conseil votent le Budget primitif 2025 équilibré, en dépenses et en recettes, comme suit :

- en fonctionnement : 851 504.00 €
- en investissement : 1 311 757.09 €

QUESTIONS DIVERSES

1) Défense Incendie – Demande de subventions

Monsieur le Maire expose que le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie a été adopté par arrêté préfectoral du 26 octobre 2017 modifié par arrêté préfectoral du 28 avril 2022. Il impose aux communes de mettre en conformité la défense incendie sur son territoire.

La commune de Sainte-Croix-sur-Buchy a décidé de mettre en place une 1^{ère} phase de travaux, à savoir la pose de 3 réserves enterrées (1 réserve au Hameau de Grand Pré, 1 réserve Route de cocagne et 1 réserve Impasse du Lavoir) et 1 réserve souple hors-sol (1 réserve au Hameau de Grand Pré).

Le détail des dépenses est :

Réserve enterrée de 30 m3 – Hameau de Grand Pré :	20 880.45 € HT
Réserve enterrée de 30 m3 - Route de Cocagne :	20 880.45 € HT
Réserve enterrée de 30 m3 – Impasse du lavoir :	20 880.45 € HT
Réserve hors-sol de 120 m3 – Hameau de Grand Pré :	18 976.00 € HT
TOTAL des dépenses :	81 617.35 € HT

Les membres du Conseil chargent Monsieur le Maire de faire les demandes de subvention auprès des organismes compétents (Département de Seine-Maritime, État via la DETR).

2) Eclairage de la salle des fêtes

Remplacement de la rampe du bas en Led. M. NION recontacte l'entreprise TERRIEN pour avoir une équivalence concernant le matériel posé entre lui et l'Ets Couture.

3) Inauguration de la médiathèque

Carte d'invitation faite par Alice PAUMIER. Impression des cartes chez IC4. Pianiste + choriste : 500 €. Buffet par M. ANDO : 12€ par personne (buffet prévu pour 250 pers).

4) Lis-moi une histoire

L'association sollicite la commune pour la mise à disposition de la salle des fêtes et du parking de la salle d'animations pour l'inauguration de leur nouveau véhicule le mercredi 9 juillet 2025. Accord du Conseil. L'association remercie la commune pour le prêt d'une étagère de l'ancienne bibliothèque.

5) Demande de subvention

L'Ecole La Providence de Mesnil-Esnard sollicite une subvention de la commune car un enfant domicilié sur Sainte-Croix et scolarisé chez eux part en classe de mer. Refus unanime du Conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.